

Procès-verbal

À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 65, RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE, LE LUNDI 24 AOÛT 2026 À 19 H 30.

Sont présents : Le maire, monsieur Mario Bastille, les conseillères, mesdames Edith Samson, Sylvie Vignet et Valérie Bélanger, les conseillers, messieurs André Beaulieu, Carl Thériault et Richard Lemieux.

Également présentes : La directrice générale, madame Marie-Catherine Bégin-Drolet, et la greffière par intérim, Me Mathilde Asselin-Van Coppenolle.

FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux gens présents.

**Rés. n°
322-2026**

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Edith Samson, appuyé par la conseillère Valérie Bélanger :

Que ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté:

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Rés. n°
323-2026**

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 JUILLET 2026

Il est proposé par le conseiller André Beaulieu, appuyé par le conseiller Richard Lemieux :

Que ce conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. DÉPÔT D'UN PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

La greffière par intérim dépose le procès-verbal de correction daté du 15 juillet 2026, afin d'apporter une modification à l'article 11 du Règlement 2233 modifiant divers règlements municipaux, puisqu'une erreur apparaît à la simple lecture.

Procès-verbal

Rés. n°
324-2026

5. VENTE POUR TAXES IMPAYÉES

ATTENDU que ce conseil a pris connaissance de la liste des immeubles à l'égard desquels des taxes sont impayées en date du 17 août 2026;

ATTENDU que les propriétaires concernés ont été avisés des sommes dues et des conséquences possibles du défaut de paiement;

ATTENDU que ce conseil a identifié les immeubles qui devront faire l'objet de la procédure de vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes suivant les articles 511 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU que ce conseil doit fixer la date et l'endroit prévus pour cette vente à l'enchère;

ATTENDU qu'un immeuble peut être retiré de la liste avant la vente, conformément à la *Loi*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Carl Thériault, appuyé par le conseiller André Beaulieu :

Que ce conseil :

- Prenne acte de l'état préparé par le trésorier concernant les immeubles visés par des arrérages de taxes municipales;
- Ordonne à la greffière, conformément à l'article 512 de la *Loi sur les cités et villes*, de procéder à la vente par enchère publique des immeubles suivants pour défaut de paiement des taxes municipales le mercredi 28 octobre 2026 à 10h, à la salle du conseil de l'hôtel de Ville située au 65, rue de l'Hôtel-de-Ville à Rivière-du-Loup. Les immeubles devant être vendus à l'enchère et visés par la présente ordonnance portent les matricules suivants au rôle d'évaluation foncière :
 - 7798-38-1981;
 - 7799-81-4011;
 - 7600-83-9786;
 - 7798-36-8499;
 - 7604-61-5745;
 - 8002-42-3012;
 - 7595-35-6611;
 - 7600-75-5687-0-000-0001;
 - 7600-75-5687-0-000-0002;
 - 7600-75-5687-0-000-0003;
 - 7600-75-5687-0-000-0004;
 - 7798-57-1634;
 - 7700-14-5493;
 - 7899-40-8630;
 - 7898-57-4142

Procès-verbal

- Autorise la greffière à entreprendre toutes les démarches requises afin de donner effet à la présente résolution, incluant la publication des avis requis et toute autre formalité prévue par la loi;
- Autorise également le trésorier à retirer de la liste tout immeuble pour lequel les sommes dues auront été acquittées avant la vente ou pour lequel une entente satisfaisante aura été conclue;
- Autorise finalement le trésorier ou la trésorière adjointe à enchérir et à acquérir ces immeubles pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
325-2026

6. **AUTORISATION D'UNE OFFRE D'ACHAT AU 164, RUE BEAUBIEN**

Il est proposé par la conseillère Sylvie Vignet, appuyé par le conseiller Richard Lemieux :

Que ce conseil :

- Approuve la promesse de vente immobilière bilatérale, annexée à la résolution, à intervenir avec les propriétaires de l'immeuble situé au 164, rue Beaubien;
- Autorise le directeur du Service technique et de l'environnement à signer ladite promesse pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci;
- Autorise que des modifications mineures, lesquelles devront être approuvées par la greffière, soient effectuées dans ladite promesse avant sa signature au besoin tant que cela n'a pas d'impact sur les principales obligations souscrites par la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
326-2026

7. **MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 423-2024**

ATTENDU que la Ville de Rivière-du-Loup souhaite favoriser la réalisation de logements abordables et la conversion du monastère Sainte-Claire en projet d'habitation;

ATTENDU que le projet du monastère Sainte-Claire est financé par la Société d'habitation du Québec (SHQ) dans le cadre du programme AccèsLogis;

ATTENDU l'adoption par ce conseil de la résolution 423-2024 à sa séance du 28 octobre 2024;

Procès-verbal

ATTENDU que la contribution municipale de 203 318\$ devant être versée par la Ville pour ce projet par l'entremise du programme Rénovation Québec n'a pu l'être puisque ce programme n'avait pas les crédits disponibles;

ATTENDU qu'il est néanmoins approprié de procéder au versement de la contribution, mais selon des modalités différentes, cela n'ayant pas pour objet d'augmenter les sommes attribuées à ce projet par la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Carl Thériault, appuyé par la conseillère Edith Samson :

Que ce conseil :

- Modifie la résolution 423-2024 du 28 octobre 2024 en abrogeant le troisième paragraphe débutant par « DEMANDE » et en le remplaçant par les suivants :

« Autorise le versement d'une somme de 203 318 \$ à Les Logements populaires du Bas-Saint-Laurent, correspondant à la contribution de la Ville de Rivière-du-Loup qui aurait été assumée dans le cadre du programme Rénovation Québec si le projet y avait été accepté;

Autorise le trésorier à approprier une somme de 203 318\$ du *surplus affecté - Logement social* pour le paiement de cette aide à la réalisation de ce projet de logements abordables; »

- Confirme pour le reste le contenu de la résolution 423-2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
327-2026

8. MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 485-2024

ATTENDU la sanction le 11 juin 2026 de la *Loi bonifiant les pouvoirs d'intervention des municipalités et modifiant d'autres dispositions législatives*;

ATTENDU que cette loi modifie la *Loi sur les cités et villes* en y ajoutant une procédure simplifiée permettant à une municipalité de se faire déclarer propriétaire de certains immeubles par l'ajout des articles 572.0.8 et suivants;

ATTENDU qu'il est opportun de modifier la résolution 485-2024 adoptée en décembre 2024 pour permettre l'utilisation de cette nouvelle procédure;

EN CONSÉQUENCE,

Procès-verbal

Il est proposé par la conseillère Sylvie Vignet, appuyé par la conseillère Valérie Bélanger :

Que ce conseil :

- Modifie la résolution 485-2024 en y retirant de son premier paragraphe, les termes « *après de Revenu Québec* » et de son second paragraphe, les termes « *, le tout aux conditions à être convenues avec Revenu Québec* »;
- Confirme pour le reste le contenu de la résolution 485-2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
328-2026

9. ENGAGEMENT DE LA VILLE À ACQUÉRIR LES PROLONGEMENTS DES RÉSEAUX MUNICIPAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT DANS LE CADRE DU PROJET DES PLATEAUX

ATTENDU que le projet de développement du secteur Des Ruisseaux prévoit le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout municipaux afin de desservir les futurs immeubles et lots du secteur;

ATTENDU que les travaux projetés doivent faire l'objet d'une déclaration de conformité auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP);

ATTENDU que l'article 183 du *Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement* (REAFIE) prévoit que la déclaration de conformité doit notamment comprendre, lorsque le système ou son extension n'appartient pas à une municipalité, le numéro d'une résolution démontrant que la municipalité s'engage à acquérir le système ou son extension;

ATTENDU que les infrastructures d'aqueduc et d'égout projetées seront réalisées par le promoteur conformément aux plans et devis préparés par les professionnels responsables du projet, aux normes applicables et aux exigences de la Ville de Rivière-du-Loup;

ATTENDU que l'acquisition des infrastructures par la Ville doit être conditionnelle à leur réalisation conforme, à leur inspection et à leur acceptation définitive par la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Carl Thériault, appuyé par la conseillère Edith Samson :

Que ce conseil :

- S'engage à acquérir les prolongements des réseaux municipaux d'aqueduc et d'égout réalisés dans le cadre du projet des Plateaux, lorsque ceux-ci auront été construits conformément aux plans et devis

Procès-verbal

approuvés, aux normes et règlements applicables ainsi qu'aux exigences de la Ville, et qu'ils auront fait l'objet d'une acceptation définitive par la Ville;

- Souligne que cette acquisition devra être effectuée conformément aux conditions et modalités prévues à toute entente applicable entre la Ville et le promoteur relativement à la réalisation et à la cession des infrastructures;
- Autorise que la présente résolution soit utilisée aux fins de la déclaration de conformité devant être déposée auprès du MELCCFP et soit transmise aux professionnels responsables du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
329-2026

10. AUTORISATION DE PASSAGE DANS LE CADRE D'UNE RANDONNÉE CYCLISTE

Il est proposé par le conseiller Richard Lemieux, appuyé par la conseillère Valérie Bélanger :

Que ce conseil autorise le passage de la randonnée cycliste « *Ride to remember* » sur son territoire les 21 et 22 septembre 2026, dans le cadre de son activité de financement, et ce, conditionnellement à l'obtention de toutes les autorisations requises en vertu des lois et règlements applicables dont notamment celles de la Sûreté du Québec et du ministère des Transports et de la Mobilité durable, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
330-2026

11. APPROBATION D'UNE ENTENTE À INTERVENIR AVEC LE CENTRE DE PRÉVENTION DU SUICIDE DU KRTB

Il est proposé par la conseillère Sylvie Vignet, appuyé par la conseillère Edith Samson :

Que ce conseil :

- Approuve le protocole d'entente, annexé à la résolution, à intervenir avec le Centre de Prévention du Suicide du KRTB concernant la présentation de la marche *Le Bonheur est un muscle* qui se déroulera le vendredi 11 septembre prochain, de 9 h 15 à 10 h 15;
- Autorise la directrice du Service loisirs, culture et communautaire à signer ledit protocole pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal

Numéro de résolution

Rés. n°
331-2026

12. **APPROBATION D'UNE ENTENTE À INTERVENIR AVEC SANTÉ QUÉBEC BAS-ST-LAURENT**

Il est proposé par la conseillère Valérie Bélanger, appuyé par le conseiller Carl Thériault :

Que ce conseil :

- Approuve le protocole d'entente, annexé à la résolution, à intervenir avec Santé Québec Bas-St-Laurent concernant l'événement SkateFest;
- Autorise la directrice du Service, loisirs, culture et communautaire à signer ledit protocole pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
332-2026

13. **APPROBATION D'UNE ENTENTE À INTERVENIR AVEC LE CÉGEP DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

Il est proposé par la conseillère Sylvie Vignet, appuyé par la conseillère Valérie Bélanger :

Que ce conseil :

- Approuve l'entente de services, annexée à la résolution, à intervenir avec le Cégep de Rivière-du-Loup relativement aux aires de circulation et de stationnement situées sur la propriété du Cégep de Rivière-du-Loup;
- Autorise le maire et la greffière à signer ladite entente pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
333-2026

14. **APPROBATION D'UNE ENTENTE À INTERVENIR AVEC DISTRIBUTION RACoon CANADA POUR L'ACTIVITÉ EXPOSITION EPIC MEET 2026**

Il est proposé par le conseiller André Beaulieu, appuyé par le conseiller Carl Thériault :

Que ce conseil :

- Approuve le protocole d'entente, annexé à la résolution, à intervenir avec monsieur Marc-Antoine Guy Rioux, faisant affaire sous le nom de Distribution Racoon Canada concernant la présentation de l'activité Exposition Epic Meet 2026, qui se tiendra au parc de la Pointe, sur la rue Mackay dans le secteur situé à l'est de la Côte des Bains, le lundi 7 septembre 2026, de 9 h à 17 h, qui sera remis au 12 septembre 2026 aux mêmes heures en cas de pluie;
- Autorise la directrice du Service loisirs, culture et communautaire à signer ledit protocole pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal

Numéro de résolution

**Rés. n°
334-2026**

**15. APPROBATION D'UNE OFFRE DE SERVICE À INTERVENIR AVEC LA
CAISSE POPULAIRE DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

Il est proposé par le conseiller Richard Lemieux, appuyé par la conseillère Sylvie Vignet :

Que ce conseil délègue et autorise le maire et le trésorier à signer l'offre de service déposée par la Caisse populaire de Rivière-du-Loup pour les services bancaires pour une durée de 5 ans débutant le 1er septembre 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Rés. n°
335-2026**

**16. CONFIRMATION D'UNE PERMANENCE AU POSTE DE DIRECTEUR
GÉNÉRAL ADJOINT**

ATTENDU que la période de probation de monsieur Benoit Randall est arrivée à échéance;

ATTENDU que son rapport d'évaluation a été complété par la directrice générale;

ATTENDU que la période de probation accomplie permet de confirmer qu'il a atteint le niveau d'exigences techniques et comportementales adéquat pour remplir ses fonctions;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Edith Samson, appuyé par la conseillère Valérie Bélanger :

Que ce conseil confirme la permanence de monsieur Benoit Randall en tant que directeur général adjoint en date du 6 août 2026, conformément au contrat de travail annexé à la résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Rés. n°
336-2026**

17. CONFIRMATIONS DE PERMANENCE

ATTENDU que la période de probation de madame Annick Dionne et de monsieur Dominick Guay est arrivée à échéance;

ATTENDU que leur rapport d'évaluation respectif démontre qu'ils répondent à l'ensemble des critères d'évaluation et qu'ils ont atteint le niveau d'adaptation requis pour occuper les responsabilités liées à leur poste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Sylvie Vignet, appuyé par le conseiller Carl Thériault :

Procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 24 août 2026, 19 h 30.

Procès-verbal

Que ce conseil confirme la permanence de :

- madame Annick Dionne en tant que journalière saisonnière estivale au Service technique et de l'environnement en date du 30 juillet 2026, conformément aux dispositions de la convention collective du Syndicat des employés municipaux de Rivière-du-Loup - Division cols bleus (CSN);
- monsieur Dominick Guay en tant que préposé à l'aréna saisonnier au Service loisirs, culture et communautaire en date du 25 juillet 2026, conformément aux dispositions de la convention collective du Syndicat des employés municipaux de Rivière-du-Loup - Division loisirs (CSN).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
337-2026

18. **ADOPTION DE LA POLITIQUE SUR LE TÉLÉTRAVAIL ET DE LA POLITIQUE DE RECONNAISSANCE**

Il est proposé par la conseillère Valérie Bélanger, appuyé par le conseiller André Beaulieu :

Que ce conseil :

- Adopte la politique sur le télétravail et la politique de reconnaissance des employés et des élus municipaux, annexées à la résolution, lesquelles remplacent à toutes fins que de droit toute politique adoptée antérieurement portant sur le même sujet;
- Autorise la direction générale ainsi que le Service des ressources humaines et des affaires juridiques à signer lesdites politiques pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
338-2026

19. **AUTORISATION D'UNE FORMATION POUR COMBLER UN POSTE D'OPÉRATEUR EN TRAITEMENT DES EAUX**

Il est proposé par la conseillère Sylvie Vignet, appuyé par le conseiller Carl Thériault :

Que ce conseil approuve l'entente de formation et la lettre d'entente, annexées à la résolution, et autorise la directrice adjointe aux ressources humaines du Service des ressources humaines et des affaires juridiques à les signer pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal

Rés. n°
339-2026

20. MESURES DISCIPLINAIRES

Il est proposé par le conseiller Richard Lemieux, appuyé par la conseillère Sylvie Vignet :

Que ce conseil, sous la recommandation du Service des ressources humaines et des affaires juridiques, entérine les mesures disciplinaires suivantes :

- suspension sans solde, d'une durée d'une journée, imposée à l'employé 1672353;
- suspension sans solde, d'une durée d'une journée, imposée à l'employé 938352.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
340-2026

21. DÉLÉGATION - SOUPER-BÉNÉFICE DE LOGEMENT HAN

Il est proposé par la conseillère Valérie Bélanger, appuyé par le conseiller André Beaulieu :

Que ce conseil :

- Autorise la délégation du conseiller, monsieur Richard Lemieux, afin de prendre part au souper-bénéfice de Logement HAN qui aura lieu le 24 septembre prochain, à 18 h, à l'Hôtel Levesque de Rivière-du-Loup;
- Autorise le trésorier à verser une somme de 250 \$ à l'organisme pour l'achat d'un couvert lors de cet événement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
341-2026

22. DÉLÉGATION - COLLOQUE DU FORUM DES PARTENAIRES DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Il est proposé par le conseiller Carl Thériault, appuyé par la conseillère Sylvie Vignet :

Que ce conseil :

- Autorise la conseillère, madame Edith Samson, à participer au colloque du Forum des partenaires du développement régional qui aura lieu le 20 octobre 2026, au centre de congrès de Rimouski, et que ses frais réellement encourus soient remboursés sur présentation des pièces justificatives;
- Autorise le trésorier à verser au Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent une somme de 65 \$ taxes incluses pour sa participation à cet événement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal

Rés. n°
342-2026

23. DÉLÉGATIONS - GRANDE RENTRÉE ENTREPRENEURIALE 2026 DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP

Il est proposé par la conseillère Valérie Bélanger, appuyé par la conseillère Sylvie Vignet :

Que ce conseil :

- Autorise la délégation de la conseillère, madame Edith Samson, et des conseillers, messieurs Richard Lemieux et Carl Thériault, pour participer à la grande rentrée entrepreneuriale 2026 de la Chambre de commerce de la MRC de Rivière-du-Loup qui aura lieu le 10 septembre prochain, à 17 h, au Symposium Resto Boutique;
- Autorise le trésorier à verser une somme de 45 \$ par personne à l'organisme pour couvrir les frais d'inscription à cette activité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
343-2026

24. APPUI AU JUMELAGE ENTRE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP ET LA VILLE DE PÉRIGUEUX

ATTENDU que la Ville de Rivière-du-Loup et la Ville de Périgueux entretiennent un jumelage visant à favoriser les échanges, le partage d'expériences et le rapprochement entre leurs communautés respectives;

ATTENDU que ce jumelage se traduit par la réalisation d'initiatives concrètes permettant de renforcer les liens entre les deux villes et de faire vivre cette relation au bénéfice de leurs citoyens;

ATTENDU que madame Juliette Rivat, citoyenne de Périgueux, a été accueillie à Rivière-du-Loup durant l'été 2026 afin de travailler au sein des camps de jour municipaux dans le cadre d'un programme intermunicipalité;

ATTENDU que monsieur Samuel Brassard, citoyen de Rivière-du-Loup, a également eu l'occasion de vivre une expérience professionnelle et culturelle enrichissante à Périgueux dans le cadre de ce même programme d'échange;

ATTENDU que ces expériences ont permis aux participants d'acquérir de nouvelles connaissances, de développer leurs compétences et de découvrir la réalité d'une autre collectivité;

ATTENDU que la réussite de cet échange a été rendue possible grâce à l'implication de nombreux partenaires, notamment l'Association Périgueux–Rivière-du-Loup, ainsi que les équipes municipales et les personnes ayant contribué à l'accueil, à l'accompagnement et à l'intégration des participants;

ATTENDU que cette initiative constitue un exemple concret des retombées positives du jumelage entre Rivière-du-Loup et Périgueux et démontre tout le potentiel de cette collaboration pour les jeunes des deux collectivités;

Procès-verbal

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Carl Thériault, appuyé par la conseillère Edith Samson :

Que ce conseil :

- Souligne le succès de l'échange jeunesse réalisé en 2026 entre les villes de Rivière-du-Loup et de Périgueux;
- Adresse ses félicitations et ses remerciements à madame Juliette Rivat et à monsieur Samuel Brassard pour leur engagement et leur participation à cette expérience enrichissante qui contribue au rayonnement de leur communauté respective;
- Exprime sa reconnaissance envers l'Association Périgueux–Rivière-du-Loup, les équipes des camps de jour, les employés municipaux ainsi que l'ensemble des personnes ayant contribué à l'accueil et à la réussite de cet échange;
- Remercie également la Ville de Périgueux et ses partenaires pour leur collaboration dans la mise en œuvre de cette initiative;
- Réaffirme son appui au jumelage entre Rivière-du-Loup et Périgueux et se réjouisse de voir cette relation se concrétiser par des projets porteurs favorisant l'ouverture sur le monde, le développement de la jeunesse et le rapprochement entre les deux collectivités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
344-2026

25. APPROBATION DE RADIATION DE COMPTES À RECEVOIR

Il est proposé par la conseillère Sylvie Vignet, appuyé par le conseiller Carl Thériault :

Que ce conseil autorise le trésorier à procéder à la radiation de comptes à recevoir divers apparaissant à la liste annexée à la résolution au montant total de 95 113,40 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal

Numéro de résolution

Rés. n°
345-2026

26. **EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT POUR LE FINANCEMENT DES PROJETS D'INVESTISSEMENTS**

Il est proposé par la conseillère Valérie Bélanger, appuyé par le conseiller André Beaulieu :

Que ce conseil autorise le trésorier à procéder à un emprunt au fonds de roulement des sommes ci-après prévues conformément au tableau suivant :

Projet	Emprunt	Amortissement	Remboursement annuel	Date du premier remboursement
Parc Blais (mise à niveau de la fontaine)	325 000 \$	10 ans	32 500 \$	15 juin 2027
Entrepôt entretien d'équipement Parc des Chutes	95 000 \$	5 ans	19 000 \$	15 juin 2027
Réaménagement Parc Mailloux	30 000 \$	5 ans	6 000 \$	15 juin 2027
Laveuse de décontamination	51 500 \$	5 ans	10 300 \$	15 juin 2027
Camionnette incendie	80 500 \$	5 ans	16 100 \$	15 juin 2027
Mini-pelle	105 450 \$	5 ans	21 090 \$	15 juin 2027
Fourgon pour techniciens en génie civil	82 500 \$	5 ans	16 500 \$	15 juin 2027
TOTAL	769 950 \$		121 490 \$	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
346-2026

27. **APPROBATION DU BUDGET RÉVISÉ 2026 DE L'OFFICE D'HABITATION DE RIVIÈRE-DU-LOUP ET LES BASQUES**

Il est proposé par la conseillère Edith Samson, appuyé par la conseillère Sylvie Vignet :

Que ce conseil approuve le budget révisé 2026 de l'Office d'Habitation de Rivière-du-Loup et les Basques, annexé à la résolution, conformément au rapport d'approbation daté du 30 juillet 2026 par la Société d'habitation du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal

Numéro de résolution

Rés. n°
347-2026

28. COMPTES ET SALAIRES DE JUILLET 2026 ET PAIEMENTS

Il est proposé par le conseiller André Beaulieu, appuyé par la conseillère Sylvie Vignet :

Que tous et chacun des engagements mentionnés à la liste de juillet 2026 soient approuvés et que le maire et le trésorier soient autorisés à certifier à cette fin ladite liste au montant de 6 123 400,93 \$;

Que ce conseil prenne acte des paiements effectués dans l'exercice de la délégation de pouvoir de juillet 2026 au montant de 2 942 154,22 \$;

Que ce conseil prenne acte des paiements des salaires de juillet 2026 au montant de 908 372,41 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
348-2026

29. CONDOLÉANCES À LA FAMILLE DE FEU MADAME CÉLINE DESJARDINS

Il est proposé par la conseillère Edith Samson, appuyé par le conseiller Richard Lemieux :

Que ce conseil offre ses plus sincères condoléances à la famille et aux proches de notre collègue monsieur Robin Labrie, directeur du Service des technologies de l'information à la suite du décès de sa mère, feu madame Céline Desjardins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
349-2026

30. CONDOLÉANCES À LA FAMILLE DE FEU MONSIEUR BENOIT SIROIS

Il est proposé par le conseiller Carl Thériault, appuyé par la conseillère Sylvie Vignet :

Que ce conseil offre ses plus sincères condoléances à la famille et aux proches de notre collègue monsieur Alain Sirois, pompier auxiliaire et brigadier du Service de sécurité incendie, à la suite du décès de son père, feu monsieur Benoit Sirois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
350-2026

31. CONDOLÉANCES À LA FAMILLE DE FEU MADAME CYNDI CARON

Il est proposé par le conseiller André Beaulieu, appuyé par le conseiller Richard Lemieux :



Procès-verbal

Numéro de résolution

Que ce conseil offre ses plus sincères condoléances à la famille et aux proches de notre conseillère, madame Edith Samson, à la suite du décès de sa belle-fille, feu madame Cyndi Caron.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

32. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Maire répond aux questions provenant de la salle.

33. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La greffière par intérim,

M^e Mathilde Asselin-Van Coppenolle

Le maire,

Mario Bastille